

Projet pédagogique de la piscine du Petit Bois

1^{er} degré

Circonscription de l'Éducation Nationale Andrézieux sud

Myriam Robert : Inspectrice de l'Éducation Nationale

Catherine Rutar : Conseiller pédagogique en EPS

Communauté d'agglomération de LOIRE FOREZ

Annick Lenoir : Responsable des équipements sportifs

Didier Maurin : Coordonnateur des équipements nautiques

Christian Liegeard : Chef de bassin

Fabien Julliard : BEESAN

Mathilde Grange : BEESAN

Philippe Margotin : BEESAN

Kevin Schuler : BEESAN

François Leidig : BEESAN

Sophie Thiviller : BEESAN

Anne Reynaud : MNS/ETAPS

Didier Perrière : MNS/ETAPS

Estelle Riguet : Agent d'accueil/d'entretien

Audrey Almeras : Agent d'accueil/d'entretien



I- ORGANISATION GENERALE

1. Un fonctionnement annuel sur 6 vagues et 2 stages
2. Transport, validation du projet
3. Organisation, sécurité, travail en partenariat
4. Les séances à la piscine

II- ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

1. La natation dans les programmes
2. Objectifs moteurs de chaque module
3. La démarche d'apprentissage
4. Les modules d'apprentissage

III- UN MODULE TYPE

Au sein de Loire Forez Agglomération, la piscine du Petit Bois s'inscrit dans le projet pédagogique départemental. Chaque année, les aménagements réalisés permettent de répondre aux besoins différenciés d'apprentissage du savoir nager scolaire.

I- ORGANISATION GENERALE

1. Un fonctionnement annuel sur 6 périodes et 2 semaines de stage :

L'année scolaire est divisée en 6 vagues (modifiables chaque année) d'environ 5 semaines. Durant ces vagues, les classes se rendent 2 fois par semaine à la piscine, dans un souci d'efficacité des apprentissages, d'où un ensemble d'environ 10 séances. Des classes, éloignées de la piscine, bénéficient d'un stage de natation à raison de séances plus longues, massées sur deux semaines (cf Planning validé par la CALF et mis en ligne sur le site de la circonscription : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrzeieux-sud/spip.php?rubrique104>).

La surveillance de l'activité sera assurée par des **MNS** de Loire FOREZ Agglomération en fonction du POSS (*plan d'organisation de la surveillance et des secours*) et en fonction des textes en vigueur de l'Éducation Nationale.

En regard des programmes de l'Éducation Nationale et des orientations fixées par le groupe départemental EPS Loire, il est prévu un minimum de trois modules dans la scolarité de l'élève, prioritairement pour les élèves des classes de CP ; CE1 et CM1. Les cas particuliers des classes rurales sont étudiés dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

2. Transport, validation du projet :

Le transport est organisé et financé par Loire Forez Agglomération. Le transporteur prend contact avec les écoles quelques temps avant le début de chacune des 6 périodes afin de définir les horaires précis de prise en charge. Merci de les respecter !

Le planning horaire mis en place (séance de 40 minutes) spécifie le temps effectif d'arrivée et de départ du bassin. Il est impératif de respecter ces horaires en prenant en compte les temps de déplacements et de vestiaire.

Une **fiche de validation de projet** (voir site de la circonscription : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article27>) est retournée à l'IEN de sa circonscription, à l'issue de la première séance. Cette fiche permet de définir clairement les horaires et les responsabilités et rôles de chacun, en cas de problème.

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE		VAGUE(S) n°	
FICHE PROJET			
Date : du / / au /			
ECOLE : Piscine du Petit Bois à Saint Just Saint Rambert		Nombre de séances prévues Date de la 1 ^{ère} séance Date de la dernière séance Date de la clôture de la circonscription (Date)	
Classe concernée : Nom de l'enseignant titulaire de la classe / Nom de l'enseignant responsable de l'activité sportive / Nom(s) de l'ETAP(S) en responsabilité de la classe / Circonscription pédagogique (S, CP, CE1, ...) / Effectif			
Conditions matérielles de fréquentation : Transport : A pied - En car Nom du transporteur : Coordonnées horaires de passage : Noms des accompagnateurs bénévoles :		Horaires : Jour de la séance : Heure de départ de l'école : Arrivée aux vestiaires : Départ des vestiaires : Heure de retour à l'école :	
Observations éventuelles : Noms de l'ETAP(S) en surveillance : A _____ le _____ Le Directeur ou la Directrice			
Avis de l'IEN Andrézieux, le _____			

3. Organisation, sécurité, travail en partenariat :

Les enseignants sont invités à une réunion d'information avant chaque vague.

Deux fois dans l'année, un MNS se rend dans les classes de CP pour présenter l'activité. A la piscine, les séances seront organisées avec une seule classe en même temps. **L'enseignant et un MNS** encadrent la classe.

Suivant les phases du module, les situations mises en place, on peut envisager de constituer des groupes hétérogènes, des groupes de besoins, des binômes d'élèves.

L'important, c'est la collaboration, la confrontation, des échanges permanents entre les deux responsables du groupe. Un temps de concertation avant et après la séance est nécessaire.

Le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) est consulté par les enseignants avant la première séance. Pour traiter les problèmes de sécurité, les rôles de chaque personne doivent être clairement établies à chaque moment d'une séance. Chacun est soit responsable de la surveillance d'un groupe, soit de la surveillance d'une partie de la piscine.

Avant la première séance, l'enseignant complète et imprime la fiche de suivi de module (voir site de la circonscription : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article27>). Cette fiche, apportée à la piscine, est complétée à l'issue de chaque séance par les MNS, de manière à garder une trace de l'activité de l'élève.

Lors du module, en cas de difficulté suffisamment anticipée (sortie scolaire...), prévenir oralement un MNS et, par courriel, Annick Lenoir annicklenoir@loireforez.fr. En cas de problème urgent, prévenir directement Didier Maurin (responsable des équipements nautiques au 07 86 97 69 66 ou Christian Liegeard au 06 42 82 60 31).

Piscine du Petit Bois : suivi du module

Vague n°	du	au	Jours et horaires :
Ecole :			Classe :
Enseignant(s) :			Etaps référent(s) :

n°	Prénom :	Nom :	Dates des séances :		Découverte	Co évaluation initiale	Apprentissages	Co évaluation finale et validation (ASSM ou autres)
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Les élèves malades ou dispensés restent à l'école, pas d'élèves habillés au bord du bassin.

4. Les séances à la piscine :

La durée des séances est de 40 minutes dans l'eau. Cinq minutes de battement entre chaque classe sont prévues. Le planning horaire mis en place spécifie le temps effectif d'arrivée et d'évacuation du bassin. **Ces horaires doivent être respectés impérativement** en prenant en compte les déplacements.

■ L'entrée dans l'établissement :

Tout le monde se déchausse et gagne les vestiaires.

Les PAI sont à apporter sur le bassin.

■ Le passage au vestiaire :

Seul le **slip de bain** est autorisé, les shorts sont interdits. Le **bonnet de bain** est obligatoire, et si possible de couleur claire pour faciliter la sécurité et l'inscription des noms. Il serait judicieux de prévoir des maillots et des bonnets en cas d'oublis de certains élèves. Il n'y a pas de prêt de matériel à la piscine. Les lunettes de bains ne sont pas souhaitables mais sont tolérées.

Après le déshabillage, passage aux toilettes les **douches sont obligatoires et savonnées** avant le bain. Les enseignants prévoiront des savons collectifs en cas d'oubli. Ils veillent à ce que les enfants se savonnent et se rincent correctement.

Quand les MNS signalent la fin de la séance, les classes en attente passent aux douches puis attendent dans l'espace sanitaire. L'attente se fait au niveau des douches, rideaux fermés. Il n'y a jamais 2 classes en même temps sur le bassin.

■ Le bassin

Les enseignants et toutes les personnes qui les accompagnent au bord du bassin devront porter une tenue de bain pour respecter le règlement intérieur et éventuellement aller dans l'eau. Les parents accompagnateurs (limités à 2 maximum), aidant au déshabillage et habillage, n'auront pas accès au bassin. Les parents accompagnateurs ne sont pas autorisés à faire des photos ou à filmer, sauf demande expresse de l'enseignant. Les AVS sont autorisées à accompagner les enfants porteurs de handicap et à entrer dans l'eau avec eux si besoin.

Les élèves ne pénètrent sur le bassin qu'après autorisation du maître-nageur. La classe entrante attend au niveau du pédiluve. Elle entre sur le bassin après que la classe précédente ait évacué celui-ci. L'enseignant communique son nombre d'élèves à l'éducateur avec lequel il travaille. Les élèves dispensés de l'activité natation (certificat médical ou motif validé par l'équipe pédagogique) **restent à l'école** sous l'autorité et la responsabilité des autres enseignants.

■ Les séances

L'enseignant est le responsable et le garant du projet pédagogique mis en place.

Chaque enseignant et éducateur **assure l'enseignement mais aussi la sécurité des élèves.** Voici quelques principes élémentaires :

- Surveillance d'un groupe ou d'une zone du bassin précise.
- Connaissance du nombre d'élèves de son groupe et vérification régulière de celui-ci.
- Respect des consignes de sécurité (*ne pas courir, ne pas pousser, ne pas crier...*).
- Accès des enfants aux toilettes soumis à l'autorisation du responsable. Un élève se rend aux toilettes accompagné d'un camarade qui l'attendra et reviendra en même temps que lui. En cas d'absence prolongée, prévenir un éducateur de surveillance.
- Le MNS en surveillance peut être amené à demander à un adulte (enseignant, MNS) d'intervenir rapidement et directement pour aider un élève.
- En cas d'urgence, un signal sonore identifié et connu de tous indiquera une évacuation immédiate du bassin.

Les bassins seront partagés et répartis en fonction des groupes, en concertation avec les enseignants. Le gros matériel (toboggan, cage à pingouins...) est installé avant la séance par les éducateurs ; du petit matériel (frites, planches, anneaux lestés...) est mis à disposition des groupes.

■ La fin de la séance

Un signal (frappé des mains) est donné avant la fin pour permettre à chacun de terminer l'exercice engagé. Les élèves sortent ensuite de l'eau, et rangent le petit matériel.

Cette période d'évacuation demande de la **vigilance** à cause de l'excitation des enfants et l'envie de ceux-ci de rester dans l'eau. Ils se regroupent dans un lieu de regroupement pour faire un retour sur séance. Les élèves sont comptés par chaque responsable et après le bilan de séance, se regroupent devant la sortie. Ils évacuent le bassin tous ensemble et se dirigent vers la zone des vestiaires. Ils se rhabillent et sortent des vestiaires chaussures à la main et se rechaussent dans le hall réservé à cet effet.

II- ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1. La natation dans les programmes

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans les programmes scolaires arrêté du 9-7-2015 - J.O. Du 11-7-2015. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

2. Objectifs moteurs de chaque module :

- **Module 1 : CP construire le répertoire moteur sur les 4 familles d'actions**
 - Maîtrise de diverses formes de déplacements.
 - Entrées dans l'eau.
 - Immersion de la tête, oser s'allonger.
 - Acceptation de l'équilibre.
- **Module 2 : CE1 construire 2 enchaînements de 2 actions du répertoire, en autonomie.**
 - Construction de repères subaquatiques.
 - Déplacement ventral et dorsal.
 - Entrée en eau profonde.
 - Construction d'équilibres.
- **Module 3 : CM1 construire la maîtrise de 4 actions enchaînées.**
 - Maîtrise des déplacements subaquatiques
 - Crawl et dos crawlé en autonomie
 - Maîtrise de l'entrée dans l'eau
 - Maîtrise d'un équilibre

3. La démarche d'apprentissage :

- Des élèves actifs.
- Une activité qui a du sens pour l'élève (il sait pourquoi il agit et pour atteindre quel objectif d'apprentissage).
- Un fonctionnement où l'on favorise des interactions notamment avec la mise en place de binômes.
- Des préparations et des retours sur la séance **en classe**.

4. Les modules d'apprentissage :

Vous trouverez sur le site de la circonscription d'Andrézieux-sud, les outils pour mettre en œuvre le projet pédagogique départemental, adapté à la piscine du petit bois : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrzeieux-sud/spip.php?rubrique102>

Les éducateurs connaissent ces outils et vont les mettre en œuvre à vos côtés. Ces modules assurent la cohérence du partenariat. L'enseignant **organise dans sa classe le travail** autour des fiches de co-évaluation, des plans d'aménagements, des répertoires d'action... Néanmoins, ces modules ne sont pas contractuels. Ils peuvent être enrichis, complétés en fonction de l'évolution des apprentissages, d'une autre source pédagogique, des aménagements de bassin par les enseignants.

Il est important de conserver cette logique d'apprentissage.

III- UN MODULE « TYPE »

10 ou 11 séances	Situations :
1 visite (pour les CP)	Pour les CP dans leur classe : présentation de la piscine par un MNS (en septembre pour les vagues 1 à 3 et en février/mars pour les vagues 4 à 6 + stages).
1 à 2 séances de découverte	Situations de découverte : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrzeieux-sud/spip.php?article256 pour installer les règles de sécurité et de fonctionnement et assurer la liaison avec le module précédent. <ul style="list-style-type: none">• Installer les règles de sécurité et de fonctionnement.• Assurer la liaison avec le module précédent.• Découvrir les lieux et le matériel.• Permettre à tous de s'engager dans l'action (à son rythme) grâce à des situations ouvertes et simples.• Découvrir les dispositifs et les actions qui y sont associées avec un minimum de consignes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le fonctionnement en binôme qui incitera à la coopération, l'émulation, ... et contribuera à la sécurité mais aussi à la co-évaluation.
<p>1 séance de co évaluation initiale</p>	<p>Situation de co évaluation initiale : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article255 elle met l'élève en projet d'apprentissage. En CP, il n'y en n'a pas, les élèves découvrant l'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'élève de se mettre en projet d'apprentissage.
<p>6 à 8 séances d'apprentissage</p>	<p>Situations d'apprentissage : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article257 pour apprendre et progresser de préférence sous forme de parcours ou d'ateliers pour améliorer les critères de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre d'augmenter le répertoire individuel d'actions. • Permettre aux élèves de s'essayer en ayant connaissance des critères de réussite. • Complexifier les tâches pour acquérir un certain niveau de maîtrise
<p>1 séance de co évaluation finale et de validation</p>	<p>Situation de co évaluation finale : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article255 pour évaluer en binôme «ce que j'ai appris et ce que je sais désormais faire». Mesurer ses progrès.</p> <p>Validation possible des repères 1 et 2 : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/andrezieux-sud/spip.php?article258</p>